

Règlement des études

En liaison avec les Projets Educatif et Pédagogique du Pouvoir Organisateur de l'école Sainte Bernadette et conformément au décret MISSIONS du 24 juillet 1997, vous trouverez ci-dessous le règlement des études.

CRITERES D'UN TRAVAIL SCOLAIRE DE QUALITE

Lors de la réunion d'information du début d'année, chaque enseignant informe les parents à propos :

- des compétences et les savoirs qui seront à développer dans le cycle pendant l'année scolaire concernée,
- des évaluations pratiquées en cours d'année,
- de la continuité dans les apprentissages,
- du rôle éducatif des parents par rapport à l'école,
- des attitudes et comportements attendus de la part de chaque élève.

LES TRAVAUX SCOLAIRES A DOMICILE

➤ Le journal de classe

Celui-ci sert d'agenda et de support de communication avec les parents. De plus, l'élève note soigneusement les travaux à domicile à effectuer. **Les parents vérifient et paraphent le journal de classe TOUS LES JOURS.**

➤ Types de travaux demandés

Les travaux demandés seront principalement :

- ✓ Des applications relatives à une matière donnée (limitées en quantité)
- ✓ Des corrections avec outils permettant l'autonomie
- ✓ Des enquêtes, des recherches,...

Les devoirs seront vérifiés individuellement ou collectivement par le titulaire. Les devoirs seront ensuite corrigés par les élèves.

Ces travaux ne seront pas cotés.

➤ Sanctions

Conformément au règlement d'ordre intérieur, l'élève qui, sans raison valable, omettrait d'effectuer ses devoirs à domicile ou ne les réaliserait pas selon les directives du titulaire se verrait appliquer une sanction.

EVALUATION AU COURS DE L'ANNEE SCOLAIRE

Evaluation formative

- L'évaluation formative permet de situer le « savoir » de l'enfant afin de lui permettre de découvrir divers chemins pour arriver au but.

L'évaluation devient source d'informations pour chaque élève afin de l'amener à se corriger, à s'améliorer, à « se dépasser », impliquant la notion du progrès dans le temps. On s'intéresse à ce qui se passe quand l'enfant construit ses compétences et ses connaissances en lui reconnaissant le droit à l'erreur.

En observant l'enfant, l'enseignant se rend compte des procédures utilisées et des obstacles rencontrés. Il peut ainsi lui proposer de nouvelles pistes pour progresser vers l'objectif à atteindre.

Evaluation sommative

- L'évaluation sommative est organisée à la fin de chaque période d'apprentissage.

L'enfant est amené à montrer les connaissances et les compétences qu'il a acquises durant cette période. Les parents consultent les évaluations écrites de leur(s) propre(s) enfant(s). Ces évaluations sont chiffrées.

Evaluation certificative.

- A la fin du cycle 2,5/8 et du cycle 8/10, une évaluation externe (= épreuves diocésaines) est présentée aux enfants concernés. Elle sera, avec les évaluations sommatives, un des critères pour le passage en 3^e et en 5^e année
- A la fin de la 6^e année, les élèves participent obligatoirement aux épreuves externes organisées par la Communauté française pour l'attribution du certificat d'Etudes de base.

En cas d'échec, à ces épreuves, le jury de l'école délibèrera en se fondant sur le dossier de l'élève.

Seront pris en considération :

- ✓ l'évolution de l'élève durant les deux dernières années en tenant compte de ses démarches mentales, de ses manières d'apprendre et de ses attitudes relationnelles. En aucun cas, le C.E.B. ne sera octroyé si la moyenne est inférieure à 50% dans chaque branche (français, math, éveil).
- ✓ tout élément particulier pouvant survenir durant la passation des épreuves.
En cas de refus du C.E.B., la direction de l'école fixera le plus rapidement possible un rendez-vous aux parents pour leur expliquer la décision.

CONSEIL DE CYCLE.

Le conseil de cycle est composé de la direction, des enseignants du cycle (Titulaires, polyvalents), de l'agent PMS.

Ses rôles essentiels sont de:

- ✓ traiter de la situation de chaque enfant dans le cadre d'une évaluation formative,
- ✓ statuer sur le passage d'un cycle à l'autre,
- ✓ mettre en place une stratégie particulière pour les enfants éprouvant de graves difficultés.

Le conseil de cycle joue un rôle d'accompagnement et d'orientation dans un esprit de confidentialité.

Les décisions prises par le conseil de cycle ne pourront être remises en cause. Les enseignants sont des professionnels. Ils travaillent avec vos enfants à la construction de leur avenir.

Ne pas respecter l'avis de ces professionnels engendrerait une rupture avec le projet d'établissement. Dans ce cas, une nouvelle orientation serait à envisager.

CONTACTS ENTRE PARENTS ET ENSEIGNANTS.

Les parents peuvent rencontrer les enseignants et la direction sur rendez-vous et lors des réunions prévues à cet effet.

Centre psycho-médicosocial libre

Chaussée Reine Astrid, 79
1420 Braine-l'Alleud

Tél : 02 384 51 36

- ❖ Deux personnes collaborent avec vous et les enseignants si :
 - certaines questions se posent à vous
 - certaines situations vous préoccupent (difficultés d'apprentissage, d'intégration, d'adaptation chez l'enfant, problèmes d'éducation)

Elles sont à votre disposition, si vous le souhaitez, pour :

- vous écouter
- tenter de vous éclairer
- répondre à vos questions
- s'efforcer, avec vous et les enseignants, de lever les obstacles éventuels à l'épanouissement personnel de votre enfant, à sa réussite scolaire, à son insertion sociale.

Service de santé

La tutelle sanitaire **obligatoire** des élèves de notre école est assurée par le

Service de Promotion de la Santé à l'Ecole
Chemin des Roussettes, 15
1420 Braine-l'Alleud

Tél : 02 384 70 89

Ses objectifs sont les suivants :

- Assurer l'examen médical des élèves des classes de 1ère et 3è maternelles et de 2è et 6è primaires
- En 4è primaire, seul un examen sensoriel de la vue sera réalisé.

Cette tutelle sanitaire doit être le lien entre l'école, les parents et le scolaire. Son but est de promouvoir le bien-être de l'enfant et de contribuer ainsi à la réussite scolaire de celui-ci.

Maladies.

Les maladies susceptibles de provoquer des épidémies doivent être signalées immédiatement : diphtérie, méningite, rubéole, rougeole, hépatite, oreillons, impétigo, varicelle, pédiculose (poux), etc...

Merci de veiller à ce que les collations données à votre enfant soient variées et saines. Celles-ci ne doivent en aucun cas remplacer un repas (petit-déjeuner ou déjeuner)

Privilégiez une bouteille d'eau plutôt que des jus de fruits et boissons sucrées qui, en outre, génèrent beaucoup de déchets.

Conseil de participation

Le conseil de participation, composé de parents, d'enseignants et de membres du Pouvoir organisateur, se réunit environ chaque trimestre et veille à être attentif à toutes les préoccupations des membres de notre Communauté.

Quel est le rôle du conseil de participation ?

- Débattre du projet d'établissement sur base des propositions remises par l'équipe éducative
- Evaluer sa mise en œuvre
- Remettre un avis sur le rapport d'activités
- Mener une réflexion globale sur les frais réclamés en cours d'année pour les activités culturelles et sportives

LE PRESENT REGLEMENT DES ETUDES NE DISPENSE PAS LES ELEVES ET LEURS PARENTS DE SE CONFORMER AUX TEXTES LEGAUX, REGLEMENTS ET INSTRUCTIONS ADMINISTRATIVES QUI LES CONCERNENT AINSI QU'A TOUTE NOTE OU RECOMMANDATION EMANANT DE L'ETABLISSEMENT.